



## Explication sur le changement d'enseigne

Par **sa regoscro**, le **25/01/2012 à 19:16**

Bonjour,

Depuis 1981, je travaille avec une entreprise de meuble jusqu'au 01 juin 2011 mon patron a vendu la boîte SA REGO (BUT) a son concurrent CONFORAMA dispatcher sur 3 départements différents (EST de la FRANCE)

Depuis ce jour, le nouveau patron nous a promis une grande amélioration sur notre poste de travail mais apparemment nous avons été franchisé c'est à dire que nous sommes toujours REGO et non salarié de CONFORAMA nous gardons le même statut salarial sans changement

L'effectif de la boîte est de 48 salariés et nous ne savons pas jusqu'où nous serons employé car ils vont faire au cas par cas (sois disant on ne sait pas quand?)

De plus il existe déjà un CONFORAMA à moins de 2 kms dans la même zone

Ma question que je veux partagé avec vous est la suivante : pourquoi CONFORAMA achete une boîte qui est déjà franchisé et frauduleux avec des salariés qui ne réclame pas leur droit malgré qu'il y a des salariés qui vivent avec seulement 1000 euros par mois

Avec le changement d'enseigne est ce que la boîte CONFORAMA doit obligatoirement changé les contrat des anciens salariés SA REGO (BUT)

SI oui ou non et pourquoi?

Est ce qu'aujourd'hui il existe des grandes boîte qui rachète des entreprises franchise pour fuir les taxe c'est à dire je rachete une boîte je garde tous le monde pendant une période précisé par la loi, sous le même contrat de travail, même salaire afin de bien faire un bon chiffre d'affaire ensuite j'examine chaque salarié suivant leur cas afin de les licenciés ou de revendre la boîte plus cher et les perdant dans l'histoire, c'est les salariés qui touche le jackpot avec des accidents de travail, arrêt maladie, et opération à la clef car la boîte ne respecte jamais les conditions de travail, les normes de poids de leur camelotte.

Merci pour nous répondre clairement

Par **francis050350**, le **01/02/2012** à **21:25**

Aucune fraude